

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
28 septembre 2017**

Présidence : M. Sébastien Deriaz

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission adhoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article 1 : le Conseil communal accepte le règlement général de police tel qu'amendé.

Article 2 : ces dispositions entreront en vigueur dès sa signature par le Conseiller d'Etat en charge du département des institutions et de la sécurité.

Ainsi délibéré en séance du 28 septembre 2017.

Le Président :



Sébastien Deriaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich